

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire 5 mai 2026 à 20 h 30

Date de convocation : 20 avril 2026

Ordre du jour :

- ✓ Approbation dernier procès-verbal
- ✓ Boulangerie
 - Remboursement frais d'avocat
- ✓ Tableau des effectifs
- ✓ Salle des fêtes
 - Tarifs et contrat
- ✓ Achat tondeuse
- ✓ Commission communale des impôts direct
 - Désignation des membres
- ✓ SDEER
- ✓ Questions diverses

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Léa BOUCHET, François BERTHELOT, Marie-Noëlle MOURE, Christophe BERTIN, Valérie CATALLO, Romaric QUINTARD, Sébastien SANJAIME, Cindy MORIN, Patrice BOUCHET, Léa RATEAUD, Ludovic CROS.

Absents excusés : Emmanuel GUERIN (pouvoir à Christophe BERTIN), Aurélie TRANQUARD, Nathalie DEPRE.

Secrétaire de séance : Christophe BERTIN

Mathilde RENAULT, secrétaire de mairie, également présente

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité

BOULANGERIE : remboursement frais avocat

Christophe BERTIN sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la situation de la boulangerie « SAS La Varaizienne ».

La boulangerie a été placée en redressement judiciaire par le Tribunal de commerce de Saintes en septembre 2024.

Suite au redressement, la liquidation de la boulangerie a été prononcée en février 2026 par jugement.

Le Tribunal de commerce de Saintes a désigné une mandataire afin de trouver un repreneur ou à défaut organiser une vente aux enchères du matériel communal présent dans la boulangerie.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la mairie est propriétaire du bâtiment boulangerie et aussi du matériel présent à l'intérieur.

Pour protéger les biens de la commune Mr BERTIN Alain, ancien maire, a rencontré un avocat en février 2026.

Mr BERTIN Alain a réglé personnellement la provision sur honoraires pour ouvrir un dossier.

Monsieur le Maire propose de rembourser la provision à Mr BERTIN Alain pour un montant de 600 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'accepter de rembourser la provision d'un montant de 600 € à Mr BERTIN Alain
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget

Vote pour 10 contre 0 abstention 0

TABLEAU DES EFFECTIFS

Avenant contrat agent technique à 2 h par semaine.

Monsieur le Maire fait part au conseil que le contrat à durée déterminé de l'adjoint technique à deux heures par semaine est rémunéré à l'indice majoré 367 (soit en dessous du SMIC) depuis le 1^{er} janvier 2026.

Il conviendrait d'augmenter l'indice majoré.

Monsieur le Maire propose de rémunérer ce contrat à l'indice majoré 387 .

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- ✓ De rémunérer l'adjoint technique à 2 h par semaine, à compter du 1^{er} mai 2026 selon la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale filière technique C1 échelon 11 (IM 387)
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 012.

Vote pour 13 contre 0 abstention 0

Avenant contrat agent responsable de l'agence postale

Monsieur le Maire fait part au conseil que le contrat à durée déterminé de l'adjoint administratif de l'agent responsable de l'agence postale communale est rémunéré à l'indice majoré 367 (soit en dessous du SMIC) depuis le 1^{er} janvier 2026.

Il conviendrait d'augmenter l'indice majoré.

Monsieur le Maire propose de rémunérer ce contrat à l'indice majoré 387 .

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- ✓ De rémunérer l'adjoint administratif responsable de l'agence postale communale à 17,71h/semaine, à compter du 1^{er} mai 2026 selon la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale filière administrative C1 échelon 11 (IM 387)
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Les crédits seront inscrits au budget

Vote pour 11 contre 0 abstention 0

Avenant contrat agent vacataire

Monsieur le maire propose de renouveler le contrat de vacataire (pour ranger les archives et pour la mise à jour du cimetière) à 25 € de l'heure.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- ✓ De renouveler le contrat de vacataire pour 25 € par heure à compter du 1^{er} mai 2026
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Les crédits sont inscrits au budget

Vote pour 13 contre 0 abstention 0

Avenant contrat secrétaire mairie

Monsieur le Maire fait part au conseil que le contrat à durée déterminée de la secrétaire générale de mairie

Est rémunéré à l'indice majoré 446. Il conviendrait d'augmenter l'indice majoré.

Monsieur le Maire propose de rémunérer ce contrat à l'indice majoré 482.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- ✓ De rémunérer la secrétaire générale de mairie 24h/semaine, à compter du 1^{er} mai 2026 selon la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale filière administrative B1 échelon 12 (IM 482)
- ✓ D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote pour 13 contre 0 abstention 0

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire propose un nouveau tarif pour la salle associative à partir du 1^{er} juin 2026.

Tarifs

	<i>Eté</i>	<i>Hiver</i>
Commune	Gratuite	Gratuite
Hors commune ½ journée (3h30)	30 €	40 €
Hors commune journée	60 €	70 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ✓ De demander un chèque de caution de 200 € pour les risques de dégradations et un chèque de 150 € pour le nettoyage de la salle.
- ✓ D'appliquer le nouveau tarif de location de la salle associative.
- ✓ De faire un contrat de location
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote pour 13 contre 0 abstention 0

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la tondeuse ISEKI est en panne.
Le montant des réparations s'élève à 800 € TTC. Monsieur le Maire propose l'achat d'une nouvelle tondeuse, il présente plusieurs devis.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- ✓ D'accepter le devis de l'entreprise BAM pour l'achat d'une tondeuse pour un montant de 1 479,71 € HT soit 1 775,65 € TTC
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget

Vote pour 13 contre 0 abstention 0

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Désignation des membres

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir former une liste de 12 membres titulaires et de 12 membres suppléants pour renouveler la commission communale des impôts directs suite au renouvellement du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil décide de proposer les noms suivants :

Titulaires	Suppléants
BERTHELOT Thierry (propriétaire forestier)	VIGE Lise
MOIZAND Mickaël (St Pierre de Juillers)	MICHENEAU Claude
GUERIN Emmanuel	HILLAIRET Catherine (St Pierre de Juillers)
QUINTARD Romaric	VILLAIN Alexandre
DAVIAUD Loïc (Fontenet)	SICARD Isabelle
BOUCHET Patrice	MORIN Cindy
BERTIN Christophe	GEAY Jacky
SANJAIME Sébastien	BALLANGER Heinrich (Fontenet]
METAYER Béatrice	CREPIN Laurence
CROS Ludovic	PIOCHON Jean-Philippe
TRANQUARD Aurélie	BOUYSSOUX Laurent
RATEAUD Léa	DUVAL Dominique

Vote pour 13 contre 0 abstention 0

SDEER -MOTION pour le maintien de l'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution de l'Electricité) dans le bloc communal

Vu la délibération du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) du 27 février 2026 concernant une motion pour le maintien de la compétence AODE dans le bloc communal.
Vu la motion du SDEER

Après avoir entendu cette motion et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- ✓ Rappelle la nécessité que la compétence d'AODE demeure dans le bloc communal
- ✓ Rappelle la nécessité que la part communale de l'accise sur l'électricité demeure versée au boc communal
- ✓ Valide le projet de motion en ce sens présenté par le SDEER
- ✓ Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier
- ✓

Vote pour 13 contre 0 abstention 0

QUESTIONS DIVERSES :

Atelier communal : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les entreprises Maissant et ACMB viendront pour un rendez-vous sur site après le 18 mai.

Dérogation école : Monsieur le Maire reçoit les familles afin d'expliquer les démarches à suivre pour les demandes de dérogations auprès de Vals de Saintonge Communauté.

Avenir du bâtiment école : Vals de Saintonge communauté a le bâtiment école à disposition. Il faudra envisager une réhabilitation suite à la fermeture des classes présente à Varaize.

Guinguette : retour positif de la part des gérants.

Cimetière : Monsieur Soulard s'est présenté en mairie le 21 avril 2026 pour signaler le vol d'une pierre par la mairie sur sa concession (D 366) dans le cimetière. Après renseignements pris auprès de Alain BERTIN il s'avère que les pierres étaient présente sur la concession avant l'acquisition de cette dernière par Mr Soulard (il avait été convenu entre Mr Bertin et Mr Soulard que les pierres resteraient tant que la commune n'en avait pas l'utilité). Fin d'année 2025, la mairie a retiré une pierre afin de sécuriser un trou sur la place de l'église. Après la visite de Mr Soulard le conseil municipal à décider de retirer toutes les pierres présente sur la concession.

Communication : la commission communication développe le site internet de la mairie, ainsi que les infos sur « panneau pocket ».

Voirie : Monsieur le Maire a prit contact avec la Fédération de Chasse afin de trouver une solution pour les blaireaux sur la route communale du Puy au Clerc.

Inauguration Salle des Fêtes : l'inauguration de la salle des fêtes des Halles aura lieu le 22 juin 2026 à 9h30. Madame la Sous-Préfète, ainsi que Madame la Sénatrice devrait être présente.

Salle des fêtes : il a été constaté à plusieurs reprises que des autocollants « FC 2003 » ont été collés sur les portes, les poutres et issus de secours à l'intérieur de la salle.

Enceinte sono portable : la mairie a acheté une enceinte portable pour mettre à disposition lors des locations des salles.

Séance levée à 22h39

Le Maire
Julien BLASAC

Le secrétaire de séance
Christophe BERTIN